

BULLETIN D'INFORMATIONS
MUNICIPALES



DANS CE NUMÉRO :

<i>Mot de la Mairesse</i>	2
<i>Discours de la Mairesse</i>	3
<i>Vieillir dans sa communauté</i>	4
<i>Bien manger pour bien vieillir</i>	5
<i>Bibliothèque</i>	6
<i>Journal de l'urbanisme</i>	7
<i>Sécurité publique</i>	8
<i>Médecin de Famille</i>	8
<i>Service de prévention des incendies</i>	9
<i>Info-loisirs</i>	10
<i>Info-loisirs (cours et ateliers)</i>	11
<i>Maison des jeunes</i>	12
<i>Activités de la FADOQ</i>	12



MOT DE LA MAIRESSE



Baisse du taux de taxes pour 2012

Chères citoyennes, chers citoyens,

Une autre année est sur le point de se terminer et c'est toujours avec le même enthousiasme que je travaille pour améliorer notre milieu de vie.

En 2011, plus de 35 nouvelles propriétés ont été construites sur notre territoire. C'est une très belle preuve que notre municipalité est perçue comme un milieu où il fait bon vivre. Merci à vous tous de véhiculer ce sentiment de fierté et d'appartenance.

Nous venons tout juste d'adopter le budget 2012, et je vous annonce que pour une deuxième année consécutive le taux de taxes est à la baisse. Nous prévoyons investir encore pour l'asphaltage sur certaines de nos rues, apporter de l'amélioration au parc Paul-Émile-Asselin et au terrain des loisirs ainsi que changer les fenêtres de la Multithèque.

Les coûts pour la disposition des matières résiduelles augmentent encore cette année. Plus les citoyens envoient de déchets au site d'enfouissement, plus la facture augmente, de là, l'importance de faire de la récupération et du compostage. Si chacun de nous fait le moindre effort, nous protégerons notre environnement et notre facture sera diminuée. Pour contribuer à diminuer les déchets envoyés au site d'enfouissement et pour répondre aux demandes de jeunes citoyens, une politique accordant une subvention pour l'achat de couches lavables entrera en vigueur en 2012. Vous pouvez vous informer au bureau municipal.

L'obtention d'une subvention a permis à la municipalité de se procurer un défibrillateur. Une entente a été signée avec le service de prévention des incendies de St-Charles-Borromée. Les pompiers ont la formation pour l'utilisation de cet appareil et sont les premiers répondants en cas d'urgence. Ce que nous voulons, c'est plus de protection pour nos citoyens.

Afin de répondre aux nouvelles normes gouvernementales sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, nous avons adopté le code d'éthique municipal et tous les élus ont suivi la formation obligatoire en novembre dernier. Cette formation a pour objectif le développement de la compétence éthique dans l'exercice du rôle d'élu municipal.

Notre maison des jeunes s'est incorporée en novembre dernier, elle pourra être éligible à des subventions pour son fonctionnement. Comme les demandes n'ont pu être faites pour 2012, nous avons accepté de les soutenir pour la prochaine année.

Les élus et les employés municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter un très beau Noël, des vœux de santé, bonheur et amour pour toute l'année 2012.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Céline Geoffroy'.

Céline Geoffroy,
Mairesse

DISCOURS DE LA MAIRESSE

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code Municipal, je soumetts à la population mon rapport annuel sur la situation financière de la municipalité.

Activités financières de fonctionnement à des fins fiscales consolidées

Au 31 décembre 2010

Revenus	2 095 381\$
Charges de fonctionnement	(1 660 425\$)
Excédent de l'exercice	434 956\$
Moins : Revenus d'investissement	(29 264\$)
Excédent de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	405 692\$
Conciliation à des fins fiscales - Immobilisations	280 684\$
Financement	(139 065\$)
Affectations	(197 857\$)
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	349 454\$

Activités financières 2011

Les activités financières de l'exercice financier en cours devraient respecter les prévisions budgétaires prévues. Le vérificateur fera rapport de cet exercice selon les dispositions prévues par la loi.

Projets 2012

Voici les principaux projets que le conseil entend prioriser :

- Pavage d'une partie du rang Sainte-Rose et de diverses rues
- Amélioration au chalet des loisirs
- Changement des fenêtres à la Multithèque
- Amélioration au parc Paul-Émile-Asselin

Traitement des élus

Conformément à la Loi sur le traitement des élus, voici la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil pour l'exercice financier 2011:

Maire

Rémunération de base	12 000,00\$
Allocation de dépenses	6 000,00\$

Conseiller

Rémunération de base	4 000,00\$
Allocation de dépenses	2 000,00\$

De plus la mairesse recevra de la MRC de Joliette :

Rémunération de base	7 985,00\$
Allocation de dépenses	3 993,00\$

La liste des contrats de plus de 2 000\$ pour un même contractant totalisant 25 000\$ ainsi que la liste des contrats de plus de 25 000\$ sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture du bureau municipal.



Céline Geoffroy
Mairesse

Informations financières 2010 et 2011

Prochaines séances du Conseil

-9 janvier

-13 février

-12 mars

À compter de 2012, veuillez
prendre note que les séances
débuteront à 19h30

VIEILLIR EN DEMEURANT DANS SA COMMUNAUTÉ RURALE



Information : Gabrielle Coulombe, coordonnatrice, (450) 759-2237 poste 28

Conférence Aîné-Avisé organisée à Notre-Dame-de-Lourdes



Le comité *Viellir en demeurant dans sa communauté rurale* de Notre-Dame-de-Lourdes organise une conférence afin de sensibiliser la population envers les abus et les fraudes vécus par les aînés. Cette conférence est offerte gratuitement par la FADOQ Lanaudière en collaboration avec Martin Melançon de la Sûreté du Québec et d'un bénévole formé par le Réseau FADOQ Québec.

Date: Lundi le 23 janvier 2012

Heure: Un groupe de participants entre **10h30 et 12h00** et un deuxième groupe de **13h00 à 14h30**. Un dîner gratuit sera offert à tous les participants entre **12h00 et 13h00**.

Pour qui : Offert aux personnes de 55 ans et plus. Des accompagnateurs de moins de 55 ans peuvent être présents.

Où : À la salle communautaire au 4050, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes.

*On n'est jamais trop prudent
lorsqu'il s'agit de notre sécurité.
C'est rassurant de savoir comment
prévenir et dénoncer les
fraudes et les abus vécus chez les
aînés.*



Pour vous inscrire, vous devez contacter Gabrielle Coulombe coordonnatrice, au **(450) 759-2237 poste 28** Avant le 18 janvier 2012.



Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un heureux temps des fêtes!



Bien manger pour bien vieillir La vitamine D



À l'approche de l'hiver, le soleil se fait moins présent. Et qui dit manque de soleil dit manque de vitamine D, car notre corps synthétise naturellement de la vitamine D lorsqu'on s'expose au soleil. Déjà lorsque nous sommes âgés de 50 et plus, pour combler nos besoins en vitamines D, Santé Canada suggère de consommer 500ml (2 tasses) de lait par jour et de se tourner vers des suppléments de cette vitamine. Il faut donc être certain de combler ses besoins étant considérant la faible exposition au soleil d'octobre à mars.

Pourquoi la vitamine D?

En aidant à l'absorption du calcium par l'organisme, la vitamine D joue un rôle dans la prévention de l'ostéoporose. De plus, la vitamine D est étudiée pour la prévention de certains types de cancers, entre autre le cancer du colon et le cancer du sein. C'est pourquoi il est important de respecter les recommandations pour combler ses besoins quotidiens !

Côté nutrition, est-ce que la nutrition peut nous aider à combler ce manque?

Bien sûr que oui! Malgré qu'il y ait peu de ressources alimentaires mis à part le lait, en voici quelques-unes :

Des boissons de soya et de riz enrichies en vitamine D.



La margarine, elle est obligatoirement enrichie de vitamine D

Le saumon, ainsi que d'autres poissons tels que le hareng, le maquereau et le thon

Les huîtres, crues ou cuites à la vapeur



Le foie de bœuf, braisé ou sauté

Les œufs



Quelle quantité de supplément consommer?

Selon Santé Canada, les personnes de plus de 50 ans devraient prendre chaque jour un supplément de 400 UI. Et selon la Société canadienne du Cancer cette quantité est de 1000 UI par jour. Moi ce que je vous conseille, c'est de consulter votre pharmacien(ne) ou votre médecin pour établir la bonne dose pour vous.



Célyne Desjardins
Conseillère en alimentation

Activités à venir (inscription obligatoire)

Cours de cuisine-santé:

Début Lundi, 16 janvier, de 9h30 à 12h30
5 cours pour 25\$
À l'hôtel de ville



Hommes aux chaudrons (gratuit)

Le 17 février de 9h à 13h

Pour inscription contactez madame Célyne Desjardins
au 450-753-5363

JOURNAL DE L'URBANISME

DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

L'année 2011 a été une année exceptionnelle pour le développement de Notre-Dame-de-Lourdes. En effet, le nombre de permis émis ainsi que la valeur des travaux effectués sont largement supérieurs aux années antérieures. Depuis le début 2011, 40 nouveaux logements ont été construits, comparativement à 20 pour l'année 2010. Aussi, la valeur des travaux déclarée est de 6 805 000\$ pour 2011 comparativement à 4 236 000\$ pour l'année 2010, ce qui représente une augmentation d'environ 60%. Cette augmentation est due, entre autres, aux nouvelles rues en développement, soit la rue Guilbault dans le périmètre urbain, la rue Bonin près du domaine Asselin et la rue Breault dans la Pointe-à-neuf-pas. Plusieurs terrains sont toujours disponibles sur ces rues.

ORDURES MÉNAGÈRES

Avec la venue de la saison hivernale, nous tenons à vous rappeler qu'en tout temps, les ordures ménagères ainsi que les bacs de recyclage doivent être mis en bordure de la voie publique, au maximum 12 heures avant l'heure prévue pour le début de la collecte. Ces bacs doivent être retirés de la voie publique dans les 12 heures qui suivent la collecte. Le début de la collecte est prévu pour 7h00 les mercredis matin sur l'ensemble du territoire de la municipalité à l'exception de la rue Lacoste et des chemins Cloutier et Vallée-des-Pins où la collecte s'effectue les vendredis.

La collecte de gros rebuts tels les meubles et électroménagers s'effectue également tous les mercredis, sauf pour la rue Lacoste, et les chemins Cloutier et Vallée-des-Pins où cette collecte s'effectue le vendredi suivant la fête des Patriotes et le vendredi suivant l'Action de Grâce.

STATIONNEMENT DE NUIT ET DÉNEIGEMENT

Le stationnement est interdit dans toutes les rues de la municipalité entre minuit et sept (7) heures le lendemain matin et ce, du 15 novembre au 15 avril de l'année suivante. Cette mesure a pour but de faciliter les opérations de déneigement. Prenez également note qu'il est interdit à tout propriétaire ou déneigeur de pousser, de souffler et de déverser de la neige ou de la glace sur une propriété voisine ou sur le domaine public (rues, trottoirs et fossés).

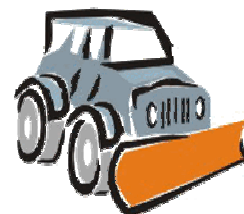
PLAINTES

À moins d'une urgence, nous vous rappelons que les plaintes, que ce soit au sujet de nuisances, de la voirie ou autres, doivent être faites par écrit et acheminées à l'hôtel de ville. Aucune plainte verbale ne sera considérée. À cet effet, des formulaires de plaintes sont disponibles à l'hôtel de ville. Il va de soi que le nom des plaignants est strictement confidentiel.

Aussi, vous pouvez acheminer vos plaintes par courriel à l'adresse suivante : urbanismendl@intermonde.net. Vous devez y indiquer la nature et le lieu de la plainte, de même que vos coordonnées afin d'assurer un suivi adéquat.

Jonathan Rondeau,
Officier municipal

*Du 15
novembre au 15
avril le
stationnement
est interdit dans
les rues*



*« Aucune
plainte verbale
ne sera
considérée »*



SÉCURITÉ PUBLIQUE



Bonjour Joli-Lourdois, Joli-Lourdoises,

Une des missions de la Sûreté du Québec est de se rapprocher le plus possible de la communauté afin de répondre à leurs besoins. Elle a donc récemment initié son programme de boîtes à suggestions à l'intention des citoyens. Cette boîte est située à l'entrée de l'hôtel de ville, de façon à ce que les citoyens puissent y déposer leurs commentaires tout en demeurant anonymes. Si vous constatez des agissements étranges ou si vous êtes témoin d'informations qui pourraient aider les agents de la Sûreté à faire leur travail, n'hésitez pas, la confidentialité de cette boîte est tout indiquée. Vos commentaires seront récupérés par Monsieur l'agent Luc St-Jacques, parrain pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, ils seront directement transmis à la direction de la SQ. Ces boîtes se retrouvent dans les dix municipalités de la MRC de Joliette et elles offrent un lien étroit mais discret avec la Sûreté du Québec.

*Pierre Venne, conseiller municipal
comité Sécurité Publique*

Service de reconnaissance des acquis et des compétences

De nouveaux programmes se sont ajoutés ;

- DEP en électricité
- AEC d'actualisation en dépannage et entretien des systèmes industriels
- AEC Coordination d'équipe en milieu de travail
- DEC Technique de comptabilité et de gestion
- DEC Technique d'éducation à l'enfance



Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec ;

Madame Isabelle St-Louis par téléphone au 450-492-3411 ou au 1-855-691-3411,
Par courriel au info@rac-lanaudiere.qc.ca ou visitez notre site internet www.rac-lanaudiere.qc.ca

VOUS N'AVEZ PAS DE MÉDECIN DE FAMILLE?



Vous pouvez téléphoner au Centre de santé et de services sociaux du nord de Lanaudière pour vous inscrire sur une liste de personnes qui demandent un médecin de famille. **En composant le 450-756-5076**, vous pouvez laisser votre nom, adresse et numéro de téléphone de votre domicile dans la boîte vocale. Vous recevrez dans les jours qui suivent un formulaire à compléter pour être inscrit sur la liste d'attente pour un médecin de famille. Régulièrement, des médecins de famille de la région prennent de nouveaux patients à partir de cette liste. Il ne s'agit pas d'une mesure d'urgence. Si vous avez besoin de voir un médecin rapidement, présentez-vous à une clinique médicale sans rendez-vous, à l'urgence, ou contactez INFO-SANTÉ au 811.

LE SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Notre plan d'évacuation, on l'a fait!

Cette année, le sujet choisi pour la campagne de la prévention des incendies porte sur les plans d'évacuation.

Les objectifs ciblés sont de sensibiliser les familles à déterminer leurs moyens d'évacuation, planifier et pratiquer leur plan d'évacuation avec les membres de leur famille. En effet, quand survient une situation dangereuse qui menace notre sécurité et celle de notre famille, nous devons réagir rapidement afin de **localiser** une issue qui nous mène en lieu sûr. Lors des situations les plus tragiques, il est possible que vous n'ayez pas plus de trois minutes pour vous diriger dans un lieu sûr à cause de la fumée. **Imaginez si l'incendie survient quand tout le monde dort!**

À la maison, si des portes d'issue sont difficiles à ouvrir ou présentent un mécanisme de serrure difficile à déverrouiller, faites pratiquer les jeunes enfants afin de valider leur capacité à évacuer la maison sans l'assistance d'un adulte en cas d'incendie. Lors des consignes aux enfants, utilisez le terme *s'il y a de la fumée*; il faut aller dehors, *s'il y a de la fumée*; il faut crier au feu et sortir au point de rassemblement identifié par les parents. L'enfant retiendra que la présence de la fumée représente un danger. Le terme feu est connu et souvent associé uniquement à la flamme par les enfants.

L'élément le plus mortel dans un incendie est la fumée et non la flamme, alors il faut sensibiliser les enfants à évacuer un bâtiment lorsqu'il y a présence d'un tel danger.

Vous pouvez également prendre la bonne habitude de **repérer** les issues qui vous mènent à l'extérieur ou dans un lieu sûr lorsque vous arrivez dans un bâtiment tel que :

- un restaurant
- un bar
- un hôtel
- un centre commercial
- une école
- une clinique
- une salle de cinéma ou de spectacle
- une industrie, etc.

Un plan d'évacuation

+

des avertisseurs de fumée fonctionnels
contribuent à la sécurité de **votre famille**

Jean Marc Arpin
Capitaine Service d'incendie
Saint-Charles-Borromée



INFO-LOISIRS



SKI DE FOND

Encore cette année, nos employés municipaux, entretiendront le parcours d'une piste de ski de fond d'une longueur de 10 km. Le départ s'effectue à la maison de Monsieur Richard Desmarais au 4450 rue Principale. Des panneaux vous indiquent le parcours et de plus, la piste est balisée. Cette piste de ski de fond n'est pas éclairée, prévoyez donc votre départ assez tôt afin d'éviter de terminer votre randonnée à la noirceur.

Étant donné la météo changeante, la qualité du parcours est variable d'une journée à l'autre. Cependant, notre service travaille à vous donner les meilleures conditions de ski possibles. Soyez prudents et bon ski !

PATINOIRES

Lorsque dame nature nous le permettra, nous mettrons à votre disposition deux patinoires. Ces patinoires sont situées, au parc Paul-Émile Asselin et l'arrière de l'hôtel de ville.

En ce qui concerne la patinoire située à l'arrière de l'hôtel de ville, un interrupteur est installé afin de vous permettre d'ouvrir les lumières éclairant la patinoire à votre guise. Donc, ne vous inquiétez pas si vous voulez aller jouer et que les lumières sont fermées, vous trouverez l'interrupteur sur le mur du petit chalet qui est mis à votre disposition.

- Lorsqu'il fait trop chaud, on vous recommande de ne pas utiliser lesdites patinoires afin de les préserver le plus longtemps possible.
- Merci d'utiliser les équipements qui sont mis à votre disposition comme s'ils vous appartenaient. Le vandalisme coûte cher à la municipalité, donc il vous coûte cher.

CARNAVAL D'HIVER 2012

Nous invitons tous les citoyens au carnaval d'hiver le 25 février prochain à l'arrière de l'hôtel de ville. Cette année, le carnaval sera sous la thématique du Défi 5/30. Nous invitons les jeunes et moins jeunes à s'inscrire à ce Défi qui se tiendra du 1er mars au 11 avril inclusivement. Nous vous invitons à aller voir le site internet du Défi 5/30 au www.defi530.com. Surveillez vos boîtes aux lettres ainsi que le site internet de la municipalité pour la programmation de cette journée!

ACTIVITÉ SEMAINE DE RELÂCHE

Durant la semaine de relâche scolaire, notre municipalité ainsi que celles de Sainte-Mélanie, Ste-Marcelline et St-Ambroise organiseront 3 journées d'activités.

-Mardi le 6 mars (enfants) : École de cirque de Mtl 5-12 ans = 14,30\$ / 13-17 ans = 16,34\$

-Mercredi le 7 mars (familles) : Ski La Réserve 6-12 ans = 12,00\$ / 13-25ans (étudiant avec preuve d'étude temps plein) = 13,00\$ / 18 ans et plus = 15,00\$

-Jeudi le 8 mars (familles) : Glissades St-Sauveur 5-12 ans = 18,66\$ / 12 ans et plus = 23,22\$

Les inscriptions se feront du 16 au 19 janvier à l'hôtel de ville. Veuillez prendre note que pour les sorties (**familles**), les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Pour plus d'informations sur les activités, contactez Karine Sansoucy au 450-759-2277 ou par courriel au loisirsndl@intermonde.net.



INFO-LOISIRS(COURS ET ATELIERS)

VIE ACTIVE

Qu'est-ce que la vie active?

Ce sont des exercices pour les personnes de 50 ans et plus. Ces exercices comprennent du réchauffement, du cardio, des étirements, de la musculation, de la danse, de la relaxation et ils travaillent aussi l'équilibre. ***Ils sont adaptés à votre état de santé.*** Tout ceci augmente votre qualité de vie et retarde la perte d'autonomie. Venez vous joindre à nous et venez y rencontrer des amis (es). **De plus c'est gratuit!**

Début des cours : Mardi le 10 janvier 2012

Heures : de 10h00 à 11h00

Lieu : À la salle municipale de NDL

(Minimum 10 inscriptions et horaire sujet à changement)

Pour inscription, communiquez avec : Doris Bergeron 450-759-9201

Monique Rocheleau 450-755-4465

Au plaisir de vous rencontrer!

ANIMATION CARDIO-DANSE

Tous les jeudis de 10h00 à 11h30, nous vous invitons à venir danser avec nous à l'hôtel de ville. Pour les fêtes, nous ferons relâche. La deuxième session débutera, jeudi, le 12 janvier 2012. Le prix maximum sera de 3\$. Si vous avez besoin de plus d'informations, communiquez avec

Marguerite Vaillancourt 450-756-6455

Monique Rocheleau 450-755-4465

COURS D'ANGLAIS (adultes)

Cours pour débutant de 13h30 à 15h00 ou de 18h30 à 20h00

Cours intermédiaire de 20h15 à 21h45

Coût : 120\$ (session de 10 cours d'une heure trente chacun)

Pour inscription, communiquez avec Marie-Ève Guidon 450-916-0882

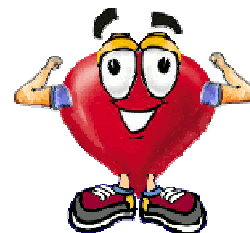
ATELIERS DE CUISINE EN ANGLAIS LE SAMEDI (enfants)

Cours pour enfants du primaire (8-12 ans) de 9h00 à 10h30

Cours pour jeunes du secondaire (12-15 ans) de 10h45 à 12h15

Coût : 120\$ (session de 10 cours d'une heure trente chacun)

Pour inscription, communiquez avec Marie-Ève Guidon 450-916-0882



Notre-Dame-de-Lourdes
4050, rue Principale
Notre-Dame-de-Lourdes
Téléphone : 450-759-2277
Télécopie : 450-759-2055

Retrouvez-nous sur le Web!
www.notredamedelourdes.ca



Les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés pour la période des fêtes du 23 décembre au 3 janvier inclusivement.

DES NOUVELLES DE LA MAISON DES JEUNES

Le 8 novembre 2011 nous avons tenu notre assemblée générale de fondation. Il y avait entre autre des citoyens, madame la mairesse, monsieur Louis Pelletier du journal L'Action, des jeunes de la maison des jeunes ainsi que les animateurs. Nous vous remercions de votre soutien et espérons le meilleur pour la continuité de notre grand projet.

Jolaine Fiset (coordonnatrice), Francis Laroche (animateur) et les jeunes de la MDJ.

LOCATION DE SALLE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

(Noël 2012 / Jour de l'an 2013)

Du 23 au 31 décembre inclusivement de l'année en cours et du 1 au 3 janvier inclusivement de l'année suivante.

Pour la période des fêtes, la réservation des locaux sera effectuée par tirage au sort. La demande de réservation devra être reçue au bureau de l'hôtel de ville au plus tard le 21 janvier. (**par écrit**) Le résidant de Notre-Dame-de-Lourdes a priorité et le tirage aura lieu le premier jour ouvrable après le 21 janvier. Après cette date la réservation s'effectuera selon l'ordre de réception des demandes.

16 janvier
Collecte des
arbres de Noël

CLUB FADOQ DE NDL

14 Janvier :
Souper des fêtes
15 Février :
Souper St-Valentin
14 Mars : Cabane à Sucre
(Chez Pépère)
18 Avril : Assemblée générale + Élections (19h30)

Pour information contactez:
Alain Reimann au
450-753-7407

